

Le "PROGRES DU GOLFE" est répandu et compte une foule de lecteurs dans toutes les paroisses du vaste diocèse de Rimouski qui comprend 5 comtés: Rimouski, Matane, Gaspé, Antigonish et Témiscouata moins Fr. de la Rivière et dont la population, d'après le dernier recensement officiel est de 144,200 habitants. Le "PROGRES DU GOLFE" est le journal publié dans cette partie du pays canadien et l'un de ceux que nos familles suivent avec la plus grande attention. Les hommes d'affaires les plus habiles reconnaissent en lui un puissant médium de publicité et l'utilisent à leur profit en annonçant dans ces colonnes.

Le Progrès du Golfe

DIRECTEUR: EUDORE COUTURE

AIME DIEU ET VA TON CHEMIN!

AVIS
Pour ce qui concerne les abonnements et les annonces, les changements d'adresse et les envois d'argent, on doit s'adresser au bureau de M. SERAPHIN VACHON, administrateur du Progrès du Golfe.
PRIX DE L'ABONNEMENT
Au Canada : \$1.00
A l'étranger : \$1.50
Les articles et nouvelles doivent être adressés à la REDACTION du "Progrès" et lui parvenir au plus tard le mercredi pour être publiés dans la semaine de leur envoi.
TARIF DES ANNONCES
La ligne, mesure 8 pts, 1ère insertion, 15 cts.
La ligne, mesure 8 pts, insertion subséquente, 10 cts.

PROPOS DE GUERRE

Dédié à l'Action Canadienne.
L'Action Canadienne manifeste vraiment trop de bonne volonté à notre égard. Dans un article destiné apparemment à nous confondre, le rédacteur du journal de la Rivière-du-Loup se met plutôt à nos pieds pour que nous lui indiquions un poste où il pourra remplir son devoir militaire. Il est vrai de dire que cette manière d'agir cadre bien avec le but du journal, lequel, ainsi que le dit son rédacteur dans l'article de tête—ou de pieds—du 14 janvier, est destiné à COMBATTRE les idées et les principes (sic). Le paradoxe de la méthode fait la paire avec le paradoxe de l'intention. Que l'Action Canadienne nous permette de lui dire, pour être de bon compte, à notre tour, que son article ne prouve rien, et qu'elle perd son temps à aligner de prétendus arguments d'autorité religieuse contre nous. Il ne convient pas de faire à la lettre épiscopale dont se réclament aujourd'hui les impérialistes plus qu'elle ne signifie. (Entre parenthèses, c'est le seul argument des contributionnistes, lesquels renient sans raison leurs ancêtres politiques: MacDonald, Cartier, Blake, et le Laurier de 1896). Qu'on se contente de son sens précis; et si l'on veut une interprétation, qu'on s'adresse à ceux qui ont autorité pour la faire.
De fait, cette interprétation a été donnée authentiquement par un évêque de la Province, en mars 1915, dans une lettre à M. Henri Bourassa, dont nous citons un extrait:
"Le mandement épiscopal collectif auquel vous faites allusion dans votre lettre n'a certainement pas eu et ne pouvait pas avoir pour but DE DONNER UN ENSEIGNEMENT DOCTRINAL ni même une DIRECTION DISCIPLINAIRE... Si dans la participation à la guerre, il y a eu des EXAGERATIONS, DES ERREURS, DES GENEROSITES EXCESSIVES, le mandement ne savait en être tenu responsable. CE N'EST PAS LUI QUI A FAIT S'ENROLER NOS VOLONTAIRES".
Si donc il ne s'agit ni d'enseignement doctrinal ni même disciplinaire, comment peut-on faire un crime aux nationalistes d'avant 1911, parmi lesquels se trouvaient une très grande majorité des conservateurs de la Province, deux ministres de la Couronne et M. Sam Riou, en particulier, de rester nationalistes? Comment surtout essayer de faire croire que le texte publié par l'Action Canadienne, et reproduit de la Patrie contient la parole authentique de Mgr Bruchési? Ce texte n'a plus de sens, puisque l'archevêque de Montréal y affirmait que les évêques avaient une direction à donner. Quelle direction? Il ne saurait être question de direction disciplinaire, a déjà dit un évêque. Faudrait-il entendre direction politique?—Nous ne croyons pas que ceux qui ont été chargés de gouverner l'Eglise, en notre pays, aient jamais en l'intention de s'arroger le rôle de César; et il n'y a eu que les libéraux avec leur théorie de l'influence induite à le prétendre... Alors?
Plusieurs gros points d'interrogation se posent... Et nous l'avons bien franchement ici: nous ne discutons pas davantage cette question, car nous trouvons aussi inconvenant pour les conservateurs—dont nous restons quoique nationalistes—de spéculer sur le prétendu impérialisme de nos évêques que nous trouvons indigne l'exploitation du prétendu libéralisme du Cardinal Taschereau par les libéraux. La plus sainte des causes exige que nos chefs religieux ne soient pas entraînés dans les manigances politiciennes.
Pour cette raison, M. Riou nous dispensera de répondre à la question souverainement inconvenante qu'il nous pose, à savoir si nous demanderons à Mgr Bruchési de s'enrôler... Nous lui répéterons toutefois sans crainte que nous attendons son enrôlement, à lui. On est sincère ou non, en demandant aux autres de partir pour la guerre. Si on croit au devoir strict du Canada, que la patrie est en danger et que "la première ligne de défense du Canada est dans les Flandres", il n'est ni raisons de famille, ni de choix à cultiver, ni de carottes à tirer qui doivent empêcher un patriote de s'enrôler. L'incapacité absolue dispense seule du devoir. Autrement, ceux à qui l'on prêche ont droit de soupçonner qu'une autre raison que le patriotisme fait agir.
Le rédacteur de l'Action Canadienne nous dit qu'il est prêt à aller au feu, si nous lui indiquons un poste en rapport avec ses capacités. Bien que nous ayons été milicien déjà, nous avouons notre incompetence dans l'art de la guerre, et en particulier dans l'utilisation des flingots aussi désuets que le sien. Nous le référons au général Hughes ou au premier sergent-recruteur venu.
Peut-être pourront-ils l'utiliser comme bourre à fusil. Ce sera déjà quelque chose, en ce temps de pénurie du coton.

il déclare: "La participation (aux guerres extérieures) ayant été décidée par l'autorité légitime, c'est le fait d'un rebelle de dénoncer l'enrôlement."
Et M. Tellier—cet homme pondéré (sic!) sans doute tout à sa folie du militarisme—ne s'est pas aperçu qu'on pourrait simplement lui répliquer: mais alors ceux qui dénoncent avec tant d'ardeur les méthodes prussiennes de l'Ontario sont donc aussi des rebelles? Est-ce qu'il suffit, pour être rebelle, de dénoncer l'autorité agissante? Et ne faut-il pas encore que cette autorité demeure dans les limites du droit naturel, du droit commun et, dans la matière, du droit constitutionnel? Mais c'est précisément ce qui est discuté! C'est précisément ce que les hommes sensés admettent! Le gouvernement du pays, en agissant comme il le fait, en donnant tête baissée dans le mouvement impérialiste, viole la Constitution, brise de lui-même le contrat qui existe entre la métropole et sa colonie le Canada, contrat par lequel celui-ci n'est tenu qu'à la défense de son propre territoire. Que notre gouvernement ait consenti quelques dépenses selon les moyens dont dispose le pays, passe encore! Mais où en est-on rendu à Ottawa? M. Tellier est-il trop envahi par la folie du militarisme pour s'apercevoir qu'on même simplement le pays à la banqueroute?
M. Tellier aurait bien pu protester contre l'attitude de M. Lavergne qui déclare ne vouloir donner "ni un homme, ni un sou, ni un canon". Mais qu'il aille jusqu'à traiter de rebelle "son ami intime" parce que ce dernier s'oppose aux actes inconsidérés et, qui plus est, institutionnels d'un gouvernement, ceci est de la part de M. Tellier inexplicable, de la pure folie, de cette folie—encore une fois—qui hante en ce moment trop de cerveaux!
Il est regrettable que pas un seul journal—à ma connaissance du moins (1)—n'ait expliqué le "silence de mort" qui a suivi le discours de M. Lavergne. Il est pourtant facile de l'expliquer autrement que ne l'ont laissé entendre les journaux créchards des deux partis. Tout d'abord il faut se rappeler que la participation folle aux guerres extérieures a été décrétée—avec l'approbation d'une opposition libérale—par un gouvernement bleu. Et alors il n'est pas surprenant que nos amis de Québec—M. Tellier en tête—n'aient pas cru devoir applaudir un orateur qui tançait si vertement leurs partisans d'Ottawa. D'un autre côté, il ne fallait pas s'attendre à ce que la droite manifestât ce que j'appellerai un silence disciplinaire. Donc à droite comme à gauche—les bleus comme les rouges—avait intérêt à garder un silence de mort! Ce n'est pas plus malin que cela!! J'admets bien que surtout après avoir entendu les fières revendications des droits des minorités—que M. Tellier dans sa réponse semble, du moins d'après les journaux bleus eux-mêmes, n'avoir pas cru devoir souligner—j'admets bien, dis-je, qu'on ait pu "deviner, à je ne sais quel signe, que la lâcheté ne réussissait pas à oblitérer complètement—à gauche comme à droite—le sens de gens qui pensaient comme (l'orateur) et qui cependant allaient le laisser complètement dans son isolement, comme un réprouvé." Mais j'admets plus difficilement que la Législature, en cette circonstance mémorable où l'un des nôtres réclamait pour son pays la même justice et la même liberté que des farceurs veulent nous contraindre d'aller défendre sur des théâtres étrangers, qu'en face d'une si fière protestation la Législature au complet ait consenti à donner par son attitude au monde entier l'exemple le plus écoeurant de la plus basse servilité; voilà ce qui est difficile à admettre et pourtant ce qui est malheureusement trop vrai!
D'aucuns, à court d'arguments, pour expliquer leur folie du militarisme, se scandaliseront sans doute de ce qu'un journal catholique ose désapprouver l'attitude et les paroles d'un dignitaire ecclésiastique. A ceux-là nous répon-

se scandaliser de ce fait bien simple, à savoir, qu'il est tout naturel que nous voulions nous défendre nous-mêmes avant de défendre les autres, et que nous protégeons notre vie avant de protéger celle de nos cousins d'outre-mer?...
Pendant qu'on nous tire dans le dos il faudrait que nous n'ayons de regards et d'attention que pour ce qui se passe en Europe ou en Mésopotamie!!!...
Que pensez-vous de cette réponse, que fit un rédacteur d'un grand journal catholique à quelqu'un qui lui demandait de donner plus de secours que jamais à la cause ontarienne: "La question impériale prime tout cela, mon ami"?
Le gouvernement d'Ontario, en pleine guerre européenne, ne cesse d'attaquer la race française. Et il faudrait cesser de nous défendre?
Allez, les grands pourfendeurs de Boches, qui ne cessez de parler des droits de l'humanité et de la liberté des peuples d'outremer, vous êtes bien payés pour faire une campagne de silence à propos des affaires d'Ontario, et vous faites bien votre sale besogne.
Seulement rappelez-vous bien que, si vous avez la grosse presse et ses cent voix, vous ne réussirez pas cependant à obtuler chez le peuple toutes les idées de justice et de liberté pour lesquelles nos frères se sont battus. Dès aujourd'hui, et vous le saurez avant longtemps, tout le pays vous prend pour ce que vous êtes: des lâches et d'effroyables hypocrites.

se scandaliser de ce fait bien simple, à savoir, qu'il est tout naturel que nous voulions nous défendre nous-mêmes avant de défendre les autres, et que nous protégeons notre vie avant de protéger celle de nos cousins d'outre-mer?...
Pendant qu'on nous tire dans le dos il faudrait que nous n'ayons de regards et d'attention que pour ce qui se passe en Europe ou en Mésopotamie!!!...
Que pensez-vous de cette réponse, que fit un rédacteur d'un grand journal catholique à quelqu'un qui lui demandait de donner plus de secours que jamais à la cause ontarienne: "La question impériale prime tout cela, mon ami"?
Le gouvernement d'Ontario, en pleine guerre européenne, ne cesse d'attaquer la race française. Et il faudrait cesser de nous défendre?
Allez, les grands pourfendeurs de Boches, qui ne cessez de parler des droits de l'humanité et de la liberté des peuples d'outremer, vous êtes bien payés pour faire une campagne de silence à propos des affaires d'Ontario, et vous faites bien votre sale besogne.
Seulement rappelez-vous bien que, si vous avez la grosse presse et ses cent voix, vous ne réussirez pas cependant à obtuler chez le peuple toutes les idées de justice et de liberté pour lesquelles nos frères se sont battus. Dès aujourd'hui, et vous le saurez avant longtemps, tout le pays vous prend pour ce que vous êtes: des lâches et d'effroyables hypocrites.

LA PAIX

Le Herald de Montréal souhaitait aux alliés de signer la paix à Berlin, au cours de cette année.
Le 15 janvier 1915, M. Henri Welschinger disait, dans la Revue des Deux-Mondes, de cette même paix: "J'espère qu'elle sera signée dans la Galerie des Geaces à Versailles, à la place même où, le 18 janvier 1871, le chancelier de fer a proclamé la formation de l'Empire allemand. Il faut, pour notre honneur, que cela soit ainsi."
Pour nous, elle sera signée où l'on voudra. Mais l'essentiel, c'est qu'on la signe...

A TORONTO

La paix? Mais ce serait d'abord à Toronto qu'il faudrait la signer...
Y a-t-il rien de plus fou que la guerre faite par le gouvernement ontarien aux parents Canadiens-Français?
Contre tout bon sens, méprisant les droits les plus sacrés, voici qu'une partie des habitants de ce pays livre à ses compatriotes d'une autre race une lutte cynique, et exerce contre eux une persécution monstrueuse.
Et quand tout bon patriote, se sentant frappé comme ses frères par les coups de la bande tyrannique qui veut la mort de notre race, croit bon de protester contre les manœuvres oppressives du gouvernement ontarien et de réclamer justice pour ses frères, par quelle aberration d'esprit en est-on rendu à

Echos et Réflexions

Comme ces objets d'art d'exquise petitesse, Chefs-d'oeuvre merveilleux que l'oeil doit admirer, Il est des coeurs tout faits d'harmonie et justesse, Mécanisme si fin qu'un rien peut l'altérer!
Il n'est point ici bas de joie et de tristesse Dont l'écho dans ces coeurs ne vienne murmurer; Et telle est leur nature et leur délicatesse Que sans cesse il leur faut tressaillir et vibrer.
C'est pour eux que sont faits les deuil et les larmes Et nul ne connaît mieux les souffrances et les larmes; Plaignez les, la douleur peut tout les consumer.
Mais aussi pour ceux-là sont les saintes ivresses, Et les essors divins, et les nobles tendresses, Non, ne les plaignez pas; ils peuvent tant aimer!
GABRIELLE.

COEURS SENSIBLES

installé à son siège, le 13 janvier.
Il s'appelle Léon-Esioff Patenaude. Et il a infiniment de mérites, à commencer par celui de passer sur le dos des vieux députés conservateurs de la province.
On appelle ça: suivre la filière...
M. Laurier a "graigné" le docteur Sproule, et chacun en a ri. Il a dit, comme ça, que la santé du bon vieux orangiste commençait à déperir, et tout le monde a compris que le père Sproule commence à...rajeunir.
Vraiment, il est bon que le père Sproule ne soit plus à la Chambre...
A Québec, M. Cousineau et quelques autres ont cru bon de parler de la guerre. Armand Lavergne aussi.
Armand a scandalisé carrément la rosière provinciale, Demoiselle Alexandrine Taschereau...
De grâce, Armand!...
Et voilà que M. Dupire, du Devoir, donne des airs d'ecclésiastique à M. Bugeaud, de Bonaventure...
Voyons, M. Dupire!...
Et Matane n'a plus de défenseur.... Pleurez, donc, alicyons, pleurez...
Non, Euphrasine, le député de Témiscouata n'a pas lancé d'interruptions pendant que le duc de Connaught lisait le discours du Trône...
BIBI.

L'OPINION D'UN ANTI-IMPERIALISTE

Le discours de M. Armand Lavergne

La folie du militarisme gagne tous les cerveaux de nos députés.—M. Tellier aussi pire que les autres.— L'orateur sacré de Montréal.

Un correspondant de la tribune parlementaire de Québec (Cf. "Le Devoir", 14 janv.) écrivait le lendemain du discours de M. Lavergne: "On observe que M. Tellier, d'habitude peu démonstratif et peu généreux envers le gouvernement, applaudit, (M. Taschereau) plus fort que bien d'autres. Il se lève, en effet, et alors on assiste à cette chose lamentable, l'ancien chef de l'Opposition se séparant net de son ancien lieutenant quand il n'a nul besoin de le faire."
La réponse de M. Tellier autant que ses gestes d'approbation outrés des paroles du ministre des travaux publics, est en effet l'expression du nec plus ultra de la "folie engendrée par la guerre actuelle" qui gagne en ce moment tous les cerveaux—sans excepter ceux en qui notre peuple pétri de foi catholique, aime à mettre une confiance illimitée! Après avoir entendu un prélat catholique, qui par sa position est pasteur de toutes les âmes, des allemandes comme des canadiennes, s'écrier comme un sim-

ple orateur de husting: "Je ne veux pas être un sujet allemand!" il fallait—comme l'écrivait à son journal le même correspondant parlementaire—"assister à cette chose lamentable": M. Tellier homme recommandable par son tact, son jugement sûr et surtout par son calme proverbial, applaudit à outrance les paroles d'un ministre qui ne fait qu'accroître la besogne de politicien: celle de profiter des circonstances pour écraser son adversaire qui s'est imprudemment découvert, et se séparer brutalement de celui qu'il appelle—éloquent de galérie—son ami intime; et cela quand il n'a nul besoin de le faire!
Mais M. Tellier est allé encore plus loin, et c'est la meilleure preuve que la folie du militarisme s'est emparée de son cerveau. Il fallait donner une raison de son attitude et pour cela M. Tellier n'hésite pas à s'appuyer sur un principe qui, dans les circonstances, est faux ou pour le moins discuté. Répondant à une interpellation du député de Montmagny,

(1) Cet article était composé avant la publication du "Nationaliste", qui nous est arrivé avec un entrefilet signé La Vie et intitulé "Tout haut et tout bas". Il convient donc d'en tenir compte.

P. LEBLANC

NOUVEL HORAIRE

Le nouvel horaire de l'Intercolonial ne comporte guère de changement dans le service des trains.
Un seul convoi est supprimé, le Local, qui montait à Québec dans l'après-midi, passant à Rimouski vers 4.30hrs., et qui est d'ailleurs remplacé par un autre Local passant à Rimouski vers midi.
L'Océan Limited continue de circuler, excepté le dimanche.

DECES

M. Pierre Verreau, frère du Vicaire Forain et curé de Carleton, est décédé mercredi dernier. Ses funérailles ont eu lieu vendredi.
Nos sympathies à M. le chanoine Verreau.

LEURS BINETTES

Barrès disait: "Leurs figures".
Mon titre va infiniment mieux aux parlementaires canadiens, — exception faite de plusieurs braves gens, que je saurais bien distinguer du tas de rastaquouères qui illustre nos assemblées nationales.
Geo. Pelletier disait récemment dans le Devoir: "Un journal d'Ottawa rappelait l'autre jour que, selon Burke, il est de l'essence de la Chambre des Communes d'être l'image précise de la nation, et qu'à juger de nos législatures à la lumière de ce principe, notre nation manquerait de sens moral."
Et il ajoute d'abord: "Le jugement est sévère," pour conclure ainsi, toutefois: "Dire que nos législatures sont 'le miroir de la nation', ce serait admettre que l'honnêteté publique est chez nous un vain mot."
Voilà qui est consolant!
M. Sévigny (que nous connaissons déjà... sous d'autres couleurs, en 1911), est maintenant président de la Chambre des Communes.
Un calcul fort intéressant consisterait à faire le dénombrement de l'immense quantité de discours échevelés qu'il a dû ravalier pour en arriver là, à commencer par le discours de Mont-Joli.
Un nouveau ministre, nouveau député à la Chambre des Communes, s'est

A. Lavergne le scandaleux!

Enfin, la voix du bon sens a retenti dans l'enceinte de l'assemblée législative, où les fadaises impérialistes d'Ottawa commencent à émigrer. Si la guerre ou mieux la soif de la renommée, du loyalisme, du bout de ruban ou de la médaille n'avait pas complètement tourné la tête de bien des gens d'ordinaire plus posés, on ne s'expliquerait guère comment une députation élue et appelée à seule fin de régir la chose publique ou politique de cette province, juge nécessaire de s'occuper des affaires de l'Empire. Comme si nos membres fédéraux, v. g. C. A. Gauvreau, manquaient d'entrain et d'enthousiasme! On a là un bel exemple du mal que nous a fait cette plaie laideuse du colonialisme qui a perverti tant de belles intelligences et ruiné tant de bons talents.

Jusqu'ici, la folie de l'impérialisme semblait ne devoir faire tourner la tête que des sauveurs d'empire du parlement fédéral; voici qu'à Québec, les deux partis s'entendent pour pousser les Canadiens à une guerre à laquelle nous ne sommes nullement tenus de participer, en vertu de notre constitution, et de l'histoire.

Heureusement qu'une voix libre s'est fait entendre. Armand Lavergne, le député de Montmagny, avec le talent qu'on lui connaît et la logique qu'il y met, le mot est de M. Joseph Bégin, directeur de la Croix, a vigoureusement dénoncé, de son siège, cette folie de dépouiller le Canada, notre véritable patrie, de ses hommes et de ses armements, seul moyen de défense, contre un ennemi possible.

Lavergne a parlé franc et net, à sa manière et selon son habitude. Il n'est pas besoin de se torturer l'esprit pour comprendre sa pensée. Sa phrase claire et précise est remplie de sens.

Il a fait valoir les puissants arguments de la constitution, de l'histoire et du gros bon sens contre la participation de la colonie aux guerres de la métropole. Evidemment, ce langage sensé a eu le magique effet de provoquer une forte crise d'hystérie chez la députation. Mais comment en aurait-il été autrement? Quand nous a-t-on habitués à la bataille et au maintien d'une idée depuis vingt ans? Nos députés sont des hommes de partis, avides d'une crèche bien garnie et prêts à tous les renoncements et les platitudes pour ne pas rompre les fortes lignes du parti.

Est-il étonnant alors qu'un langage, vigoureux mais sensé, dégagé de tout désir de plaire ou de flatter, soucieux de la vérité, du bon sens et des prérogatives constitutionnelles, ne rencontre pas l'approbation des politiciens dont l'idéal se résume à une meule de fromage suspendue au cou?

Lavergne a espéré que tout le monde (le petit monde de la chambre surtout) fut scandalisé.

Il est bien probable que la malice de son acte n'ait pas atteint toutes les consciences. Car ce que Lavergne dit tout haut, plusieurs le pensent tout-bas. Seulement on n'a pas le cœur ni le courage d'avoir cette fermeté. Car il n'y a pas si longtemps que des politiciens des deux partis, rouges et bleus, dénonçaient à la suite de Bourassa et Lavergne la dangereuse politique navale de Laurier et celle non moins néfaste de Borden. Aujourd'hui, ces politiciens, jouissant d'un gros et gras fongicide, s'efforcent de conserver l'amitié des puissants protecteurs

qui le leur ont procuré; en prodiguant des discours loyalistes, où la conviction cède la place à l'intérêt. Et malgré leur grand air d'âme candide et pure, scandalisée de l'attitude d'un homme indépendant, il n'en reste pas moins que les rebelles, ce sont eux, puisqu'au moment où nulle promesse, mille faveur, nulle décoration ne pouvaient les tenter, ces politiciens, jouissant de leur liberté et de leur bon jugement, qui dénoncent Lavergne, le voulaient comme chef et défendaient les mêmes idées.

Par conséquent, on a grand tort de se scandaliser du discours de Lavergne, puisque le député de Montmagny a déjà plus d'une fois fait connaître ses idées sur la guerre, et que les nationalistes ne sont pas nés d'hier.

Le scandale n'a donc pas consisté dans l'énoncé d'une doctrine déjà ancienne et connue dans ses détails, par tous ceux qui savent lire. S'il y a eu scandale, ça été l'attitude des députés trop peureux pour ne pas souligner de leur approbation les paroles de Lavergne.

Car il ne faut pas croire que Lavergne ait outrepassé la mesure. L'Action Catholique dit bien qu'il a malheureusement mêlé à la discussion le nom d'un prêtre et d'un évêque. Mais un prêtre et un évêque ne sont pas tout le clergé. Et l'orateur a cru bon, sans doute, de préciser quels sont ces religieux qui veulent faire un devoir sacré aux Canadiens-français de s'enrôler, afin de répondre à ceux qui nous lancent à la figure le dévouement du clergé en matière militaire, que ce sont les exceptions, ceux qui préchent le recrutement.

Et Lavergne aurait pu ajouter que l'attitude d'un clergé recruteur, loin d'aider à la cause canadienne-française, fournirait un argument aux Anglais, bornés et sans entrailles, de l'Ontario qui pensent et qui disent que les Canadiens-français sont incapables de tout mouvement patriotique à moins d'y être appelés et poussés au nom de la religion. On semble avoir si bien compris la portée de cette remarque du lieutenant nationaliste, que de toute la députation, celui qu'on a laissé se lever pour lui faire un reproche, est ce ministre qui qualifiait jadis L'Action Sociale, fondée par un archevêque et dirigée par des prêtres, "d'école maudite".

Non, s'il y a un traître et un rebelle contre l'Angleterre et l'autorité religieuse, ce n'est pas Lavergne, puisqu'il ne fait que suivre en tout point la politique de Cartier, McDonald, etc. et qu'il ne fait qu'interpréter à la manière qu'indiquait un évêque à Bourassa, la lettre collective de N. N. S. S. Evêques, où viennent puiser les recruteurs et les politiciens qui n'en comprennent pas le sens ou en dénaturent la portée.

Comme l'écrivit un collaborateur du Nationaliste, les lâches, ce sont ceux qui, pensant comme Lavergne, n'osent pas le suivre. "Les voilà, les lâches, continuait-il, les voilà, les lâches, plus que lâches, véritablement traîtres, non seulement au Canada, mais à l'Angleterre et à la France dont ils se réclament si haut, parce que cela ne leur coûte rien. Si ce qu'ils avaient fait leur devoir comme Lavergne a fait le sien, nous n'en serions pas là, et le député de Montmagny n'aurait jamais été obligé de prononcer le discours qu'il a prononcé. Le Canada contribuerait à la guerre, mais volontairement, sans renonciation et dans le plein épanouissement de sa générosité. Ils ne l'ont pas voulu. Les seuls responsables

UN TONIQUE IDEAL

Lorsque vous avez la tête fatiguée et pesante, la langue chargée, et que vous vous sentez épuisé et bon à rien sans savoir réellement ce qui vous affecte, il est probable que tout ce qu'il vous faudra pour restaurer la santé et la force, sera quelques doses d'un remède tonique, digestif et certain, tel que le Sirop de la Mère Seigel. Prenez le après chaque repas durant quelques jours et remarquez le grand bien qu'il fera à votre digestion au foie et aux intestins, comment il restaurera une activité calme et salutaire à ces organes importantes et ainsi il vous rendra capable de gagner plus de vigueur, d'activité et de santé.

POUR L'ESTOMAC ET LE FOIE

SIROP DE LA MERE SEIGEL

La nouvelle bouteille de \$1.00 contient trois fois plus que la bouteille d'essai se vendant à 50c.

ce sont eux; ils le savent, et c'est là justement ce qui les met en fureur maintenant. Après la guerre, ils en pleureront de remords.

Oui ils pleureront de remords, et ils s'apercevront que

The man who keeps his head, c'est le nationaliste ou tout autre qui pense et juge comme ses chefs courageux et clairvoyants.

AMADOR.

AVIS

Le Docteur Z. Vézina, de Fraserville, spécialiste pour les yeux, nez, gorge et oreilles, viendra à Rimouski tous les premiers et troisièmes mardis de chaque mois, et se tiendra à la disposition de ceux qui voudront le consulter, du mardi matin au mardi soir, chez Madame Heatley, près de la gare.

VIENT DE PARAITRE

Un opuscule intitulé: Moyens de connaître sa vocation, par le Rév. Père Louis Fortier, rédemptoriste.

Ce petit livre nous indique ce que la Jeunesse doit faire pour arriver à connaître les desseins de Dieu sur elle.

Si les conseils donnés dans ces quelques pages sont bien suivis, on arrivera, un jour ou l'autre, à l'heureux choix d'un état de vie selon les desseins de Dieu, on ne manquera pas sa vocation.

Les Parents, y apprendront à garder leurs enfants, dès le jeune âge, vers leur destinée providentielle.

PRIX: 10 sous.

AVIS

Avis est par les présentes donné que la MAGDALEN RIVER VALLEY RAILWAY COMPANY, et Charles W. Mullin, de Bangor, Maine, et Oscar H. Dunbar, de Augusta, Maine, s'adressent à la Législature de Québec, actuellement en session, pour obtenir un acte amendement à la dite compagnie de chemin de fer une extension de délai pour commencer la construction du dit chemin de fer, pour le terminer, pour prolonger son existence de corporation et pour toutes autres fins.

Québec, 19 janvier, 1915.

FERGUS MURPHY, Avocat des pétitionnaires.

A Vendre

Un Magnifique COFFRE-FORT "CARY No. 7" absolument neuf à vendre.

S'ADRESSER A L'Imprimerie Générale de Rimouski

ACTE DE LIQUIDATIONS

Province de Québec
District de Rimouski.
No. 5338.

COUR SUPERIEURE

LA DRESSING LUMBER CO., Engr. de Val-Brillant.
En liquidation.

Avis est par le présent donné qu'en vertu d'une ordonnance de la Cour Supérieure pour le District de Rimouski en date du vingt-neuf décembre 1915, le soussigné a été nommé liquidateur permanent et MM. Philadème Michaud de la paroisse de l'Isle-Verte, Jos. Dufour du Village de St-Moise Station et le notaire M. P. Laberge de la paroisse de Val-Brillant, inspecteurs à la dite liquidation.

Les Créanciers de la dite Compagnie en liquidation sont requis de me produire leurs réclamations dûment assermentées dans les trente (30) jours de cette date.

Amqui, le 29 décembre 1915
J. A. BRILLANT, Liquidateur-Provisoire.

TERRAIN A VENDRE

Le magnifique terrain autrefois occupé par l'Hôtel St-Germain à Rimouski, est à vendre.

S'adresser à DASSISSE AUBIN, Rimouski.

Province de Québec
District de Rimouski
Cour Supérieure
No. 5359.

Dame M. Bernadette Lepage, de la ville de St-Germain de Rimouski, épouse de Ernest Beaujeu, boucher, de la dite ville, dûment autorisée à ester en justice,

Demanderesse,

vs

Le dit Ernest Beaujeu, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le 9ème jour de décembre, 1915.

LOUIS TACHE, Procureur de la demanderesse.
Rimouski, 4 janvier, 1916. 40-41.

Pourquoi Souffrir

du "Beau-Mal" ou autre maladie particulière à la fille, à l'épouse et à la mère lorsque vous pouvez si facilement vous guérir avec FEMOL. Le spécifique dont les cures merveilleuses ont tant fait parler tous les journaux d'Europe en ces derniers temps. FEMOL n'est pas un guérisseur, mais il guérit positivement toutes les maladies causées par le dérangement des organes générateurs de la femme ou de la fille, descente de matrice, déplacement, inflammation, tumeurs, ulcères, pertes, périodes douloureuses, douleurs dans la tête, dans les reins, aux côtes, dans le ventre; constipation, palpitations, abaissement, bouffées de chaleur, besoin de pleurer, fatigues générales; époussément nerveux, etc. Pour une femme qui se prépare à devenir mère ou qui approche le retour de l'âge, "FEMOL" est toute une révélation en ce qu'il chasse tous les maux et assure un prompt rétablissement. FEMOL est maintenant en vente dans toutes les bonnes pharmacies à \$1.00 le traitement de 30 jours, mais sur réception de votre adresse accompagnée de 10c pour frais de poste et d'emballage nous vous en enverrons gratis un flacon à l'essai pour prouver son infailibilité. Vous recevrez en même temps une copie de la brochure décrivant la célèbre méthode du Dr. Gazo de Paris pour le traitement des maladies féminines. Adressez: Institut Médical Gazo, Châteaufort, No 1, Place Royale, Montreuil, France.

LA BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE

Boîtes de sûreté de dépôts

Ces boîtes sont recommandées comme l'endroit le plus sûr pour conserver vos Testaments, Titres de Propriété, Hypothèques ou Morgages, Polices d'Assurances, Obligations, Certificats d'Actions ou autres Objets de Valeur.

POUR PLUS AMPLES DÉTAILS S'ADRESSER A

Succursale de Rimouski, - - - Sous-Agence, Bic W. CLOUTIER, Gérant.

Nous avons toujours en magasin un grand assortiment de Plumes Fontaines "Waterman's" Encre, Musilage, etc.

Imprimerie S. Vachon, Rim.

La Qualité de vos Pâtisseries et de votre Pain

dépend de la farine que vous employez. Meilleure la farine, plus délicate la pâtisserie, plus léger le pain. Vous serez émerveillés des résultats que vous obtiendrez avec les FARINES SUPERIEURES "Fleur de Lis" et "Daily Bread"

Avec la même quantité de ces farines, vous aurez un plus grand volume de pain ou de pâtisserie et quel pain! quelle pâtisserie délicieuse! Essayez!

DEMANDEZ-LES A VOTRE FOURNISSEUR

3 Marques Populaires "blanches et pures comme le lis"

"REGAL" "FLEUR DE LIS" "DAILY BREAD"

VENDES PAR TOUS LES MARCHANDS DE GROS DE QUÉBEC

FABRIQUÉES PAR

The St. Lawrence Flour Mills Company, Limited

Les Moulins les plus Modernes du Canada

PHONE: VICTORIA 1700

1110, RUE NOTRE-DAME OUEST MONTREAL

FOXES

FAITES PLUS D'ARGENT avec vos Renards

Vos Pecans, vos Rats Musqués, les Lynx (ou chats sauvages), les Martes, les Putois, les autres animaux à fourrures récoltés dans votre région. Les fourrures brutes de ces animaux, adaptées-les directement à "SHUBERT" la plus grande maison de l'AMÉRIQUE DU NORD, comme quantité des peaux, maison solvable et ré-équilibrée, jouissant d'une réputation sans tâche, fondée depuis plus d'un tiers de siècle, et ayant un long record de succès continués avec les exportateurs de peaux. Elle donne bonne satisfaction et paie de fort bons prix. Demandez le "The Shubert Shippers" le seule feuille recommandable publiant les rapports sur l'état des marchés. Ecrivez dès à présent à: EST. GAZO, 111.

A. B. SHUBERT, Inc.
28-27 Avenue West Austin-Dép. C. 892 CHICAGO, Ill.

CANADA
Province de Québec
District de Gaspé
Co. Bonaventure
No. 3102.

COUR SUPERIEURE
SHERMAN MORELAND ADAMS, marchand de la municipalité de St-Laurent de Matapédia, comté de Bonaventure et District de Gaspé, Province de Québec.

demandeur,

ROBERT BARCOCK, autrefois de la Municipalité de St-Laurent de Matapédia, comté de Bonaventure District de Gaspé et Province de Québec, et maintenant de lieux inconnus.

Defendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.

New-Carlisle, 5 janvier 1915.

T. A. Blanchet, P.C.S.
John Hall Kelly, Procureur du demandeur,
40-21.

AVIS PUBLIC

Bureau du Conseil Municipal du Comté de Rimouski

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par Alf. Lavoie, Sec-Trés. du susdit conseil, que les maisons et terrains ci-dessous mentionnés, seront vendus à l'enchère publique, dans la salle des sessions du conseil de la dite municipalité de Comté de la ville de St-Germain de Rimouski, MERCREDI le premier jour de MARS 1916, à DIX heures de l'avant-midi pour les cotisations et charges municipales et scolaires, dues aux municipalités ci-dessous mentionnées, auxquelles taxes ils sont affectés, ainsi que les frais et dépenses encourus.

Noms	Municipalités	Dimention	No. du Cadastre	Montant du
Names	Municipalities	Dimention	Cadastral number	Amount due
Magloire Thibault	St-Valérien	63 acres	No. 575. Seigneurie Bic	\$ 7.35
Magloire Thibault	St-Valérien	30 acres	No. 576 Seigneurie Bic	\$ 7.35
Magloire Thibault	St-Valérien	30 acres	No. 1/2 577 Seigneurie Bic	\$ 7.35
Adelard St-Pierre	St-Valérien	210 acres	No 33 Canton Duesne Rang A.	\$ 7.35
Alcide Ruest	Pointe-au-Pér		Une maison érigée sur la propriété de F. Rouleau et payant un loyer de dix dollars par année à ce dernier.	
			A house built on F. Rouleau's land and subject to a rent of ten dollars a year.	\$8.70

ALFRED LAVOIE, Sec-Trés. C. C. R.
Rimouski janvier 3 1916.

PROVINCE DE QUEBEC, Municipalité de la seconde Division du comté de Matane.

AVIL. PUBLIC est par les présentes donné par HENRI LEMARIÉ, secrétaire-trésorier de la dite municipalité que les terrains ci-dessous mentionnés seront vendus à l'enchère publique, dans la salle des sessions, du conseil de la dite municipalité du comté, au chef-lieu à St-Benoît Joseph Labre d'Amqui, MERCREDI le 1er jour de mars prochain, à dix heures de l'avant-midi à défaut de paiement des taxes municipales et scolaires et des frais encourus.

Municipalité	Canton	Rang	No. du lot	Etendue	Noms des propriétaires	TAXES pour l'année 1915-1916	Travaux et entretiens des chemins	Estimateurs	Documents Fournis	Intérêt de l'argent dû pour 1914	VALEUR du bois à déduire	Reste Dg TOTALS
St-Léon-le-Grand	Amqui	8	19	100	Wallace & Robinson Cie	\$ 3 30	\$243 49	\$ 1 28	\$ 0 65	\$ 3 37	\$ 2 50	\$249 39
do	do	do	8	20	do do	3 30	249 49	1 28	0 65	3 37	2 50	255 56
do	do	do	8	21	do do	3 30	261 47	1 28	0 65	3 37	2 50	267 57
do	do	do	8	22	do do	3 30	184 46	1 28	0 65	3 37	2 50	190 56
do	do	do	8	23	do do	3 30	184 46	1 28	0 65	3 37	2 50	190 56
do	do	do	8	24	do do	5 79	134 45	1 28	0 65	3 37	2 50	143 05
do	Pinault	3	33	100	do do	3 41	40 00	1 28	0 65	3 38		47 72
do	do	do	3	34	do do	4 80	55 00	1 28	0 65	3 37		65 10
do	do	do	3	35	do do	8 00	70 00	1 28	0 65	3 39		83 32
do	do	do	3	36	do do	2 41	75 70	1 28	0 65	3 38		83 44
do	do	do	4	39	do do	4 01	36 00	1 28	0 65	3 40		45 34
						\$43 92	\$1534 50	\$14 08	\$ 7 15	\$37 14	\$15 00	\$1621 79

DONNÉ à St-Jacques le Major de Gausapsal, ce 28ième jour de décembre 1915.

HENRI LEMARIÉ, Sec-Trés. conseil municipal de la seconde division du comté de Matane.

PROVINCE OF QUEBEC, Municipality of the second division of the county of Matane.

PUBLIC NOTICE is hereby given by HENRI LEMARIE secretary treasurer of the said municipality that the lands hereafter designated shall be sold by public auction in the hall of sessions of the said county municipality at its chief place, in St-Benoit Joseph Labre of Humqui, on WEDNESDAY, the 1st day of march next at ten o'clock in the forenoon, on default of payment of municipal and school taxes and costs incurred.

GIVEN AT St. Jacques le Major de Gausapsal, this 28th day of december 1915.

HENRI LEMARIE, Sec.-Treas. of the municipal council of the second division of the County of Matane.

AUX INDUSTRIELS

BABBITT

Première qualité, à vendre

Nous avons un lot de BABBITT à vendre. Nous en avons déjà fourni à la maison PRICE, BROS & CO. LAFÉE, LA CIE INDUSTRIELLE et LE CRÉDIT MUNICIPAL DE RIMOUSKI, qui s'en sont trouvés très satisfaits.

Placez votre commande de suite, car le prix de ce métal augmente tous les jours.

IMPRIMERIE GENERALE DE RIMOUSKI

Pour vos travaux d'imprimerie en tous genres, adressez-vous à

L'Imprimerie Générale de Rimouski

S. VACHON - PROPRIÉTAIRE

VOYAGEZ par le



CHEMIN de FER CANADIEN du PACIFIQUE

Nous vous donnerons avec plaisir des conseils et renseignements précis.

S'adresser personnellement ou écrire à 30 rue St-Jean, 46 rue Dalhousie, au Château Frontenac et à la Gare du Palais, Québec.

G. J. P. MOORE

Agence générale de chemins de fer et lignes transatlantiques.

Où à E. J. HEBERT,

Premier Ass't Agent Général

Trafic Voyageurs,

Car Windsor, MONTREAL P. Q.

Canadian Government Railways
INTERCOLONIAL
Prince Edward Island Ry.

GARE BONAVENTURE

Ocean Limited

EXPRESS MARITIME A 8.15 A. M.

TOUS LES JOURS.

Pour Québec et Mont-Joli, tous les jours, excepté le samedi pour les endroits des Provinces Maritimes.

Wagons-lits directs. Excellent service de wagon-restauration.

CHARLES BELANGER
ENTREPRENEUR
MANUFACTURIER DE PORTES ET CHASSIS

St-Simon, - Co. Rim.

Province de Québec
District de Rimouski
Cour Supérieure
No 3619

ORDONNANCE

Dans cette cause où Louis Joseph Le-toutier du village de Saint-Jérôme de Matane, marchand, est demandeur, contre Jean Ernest Saucier, de la cité de Montréal, défendeur, et Théodore Pizet, navigateur, de Matane, Adjudicataire, et Dame Alphonse Saucier, épouse séparée de biens de Ches Octave Lalonde, autrefois de Vancouver et maintenant absente de cette province, créancière colloquée, et Alfred Bouillon, Médecin du village de Saint-Jérôme de Matane, Opposant en sous ordre de la dite Dame Alphonse Saucier.

Il est ordonné à la dite Dame Alphonse Saucier et à son dit époux Ches Octave Lalonde de comparaître sous un mois.

Bureau du Protonotaire, Rimouski, 11 janvier, 1916.

Arthur Chamberland, P.C.S. Tisseur & Côté, Procès Opposant en sous-ordre.

Province de Québec, District de Rimouski, No 4886

COUR DE CIRCUIT
Matane

Georges Harrison, cultivateur et commerçant de la paroisse de St-Jérôme de Matane.

Demandeur,

vs
Léon Desrosiers, ci-devant de la paroisse de St-Uric, maintenant absent de la province de Québec.

Diffendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.

Matane, 15 janvier 1916.

J. O. Lebel, G.C.C.

GARDE MALADE

Vous trouverez une bonne garde malade en vous adressant à Madame Achille Gagné, Rue St-Jean-Baptiste, En haut de chez M. Paquet, en face de la station.

Agence de Voyages

sous la direction

JOHN McWILLIAMS

GERANT

POINTE-AU-PERE

Co. Rimouski.

Représentant tous les lignes Transatlantiques.

En hiver par voie d'Halifax, St-John N. B., New-York et Boston.

Billets pour toutes les parties du monde.

Le patronage du public voyageur, respectueusement sollicité.

Renseignements sur demande.

JOHN McWILLIAMS
Pointe-au-Père. — Tél. Nationale.
Déc. 3-6 ms.

RESUME DES REGLEMENTS CONCERNANT LES TERRES DU NORD-OUEST CANADIEN.

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section—de terre de l'Etat disponible au Manitoba, à la Saskatchewan ou dans l'Alberta.

Le postulant devra se présenter à l'Agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

Devoirs—Un séjour de six mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans.

Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead, sur une ferme d'au moins 80 acres, possédée uniquement et occupée par lui ou par son père, sa mère, son fils, son frère ou sa sœur.

Dans certains districts, un colon dont les affaires vont bien, aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix : \$3.00 l'acre.

Devoirs : Résider six mois dans chacun des trois ans, cultiver 50 acres et bâtir une maison valant \$300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N.-B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Un événement commerciale dont tout le monde devrait profiter

Annancer les marchandises sur une grande échelle, ceci ne les rend ni meilleures ni plus mauvaises qu'elles ne le sont en réalité. Lisez autant d'annonces que vous le désirez, l'essentiel est de voir les marchandises et de les examiner soigneusement avant d'acheter.

Donc nous vous invitons cordialement, Messieurs et Mesdames, à venir visiter toutes nos lignes de marchandises d'automne; nous avons maintenant un magnifique choix de pardessus pour hommes, garçons et petits garçons aussi une grande quantité d'habits que nous vous vendrons à très bas prix vu que c'est la première année que nous tenons dans ces lignes; vous aurez aussi le même avantage dans nos lignes pour Dames tels que manteaux de fourrures en rat musqué et marmot dernière nouveauté, et sets de fourrures.

Nous avons aussi à vous offrir les échantillons (et nous en avons une quantité) dans toutes les lignes suivantes : Remarque-les bien.

Sets d'imitation de fourrures pour Dames, Fillettes et enfants, manteaux de drap et d'étoffe nouvelle pour Dames, fillettes et enfants.

20 doz. de casquettes, sweaters et vestes en laine pour tous les goûts, gants et mitaines en cuir, moca et laine, pour tous les âges, des deux sexes, corps et camisoles en laine pour hommes et dames.

N'oubliez pas que ces marchandises sont de première qualité et que vous économisez le moins 25 pc. en faisant vos achats chez Octave Michaud au NOUVEAU MAGASIN, venez vous rendre compte de l'avantage que nous vous offrons, et si vous n'êtes pas un de nos habitués vous le deviendrez j'en suis sûr car nous vous donnerons satisfaction.

Voyez dans notre vitrine notre réduction de chaque semaine.

Nouveau Magasin
Oct. Michaud, prop.
Avenue de la Cathédrale, Rimouski.

Souvenirs Mortuaires

Nous avons en magasin un assortiment convenable et très approprié en images de deuil, que nous imprimons, comme souvenirs mortuaires.

Imprimerie Générale de Rimouski



Le Nouveau-né

est, pour la mère, une cause de veilles prolongées et de fatigue qui vient s'ajouter au fardeau du ménage. Dans le but de soutenir et de ménager ses forces, le médecin lui prescrit un bon tonique-reconstituant comme le VIN ST-MICHEL. L'usage régulier de ce délicieux vin de santé fournit au sang épuisé tous les éléments nécessaires, notamment le fer, les sels et le quinquina si essentiels à la constitution. C'est le régénérateur par excellence de la vitalité.

Le Vin St-Michel est en vente partout.

BOIVIN, WILSON & CIE., Limitée, Seuls Agents, Montréal.

EASTERN DRUG CO., BOSTON, MASS.,

AGENTS POUR LES ETATS-UNIS.

LA Banque Nationale

FONDEE EN 1860

CAPITAL AUTORISE - - - \$5,000,000.00
CAPITAL PAYE - - - \$2,000,000.00
RESERVE ET SURPLUS - - - \$1,848,006.47

NOUS ACCEPTONS des DEPOTS de \$1.00 ET PLUS

Nous payons l'intérêt semi-annuellement, sur les comptes au Département d'Épargne, au taux de trois pour cent l'an, sur la balance minimum du mois.

Mandats de VOYAGE

sont payables au pair par tous.

180 Succursales et Agences au Canada.

Notre Bureau de Paris, France

14, RUE AUBER

offre des avantages exceptionnels au commerce et au public voyageur.

Les virements de fonds, les collections, les paiements, les crédits commerciaux et les placements sont effectués en EUROPE aux ETATS-UNIS et au CANADA

AU PLUS BAS PRIX

R. O. GILBERT

Gérant de la Succursale de Rimouski.

SOUS-AGENCES :

BIC, ST-FABIEN et STE-LUCE STATION.

NAVIGATION NAVIGATION

Magnifique Voyage a

CUBA la "Perle des Antilles"
ET EN **FLORIDE**

Sous la direction personnelle de M. F. D. Baril, notre premier assistant. Départ de Montréal, jeudi soir, le 27 janvier 1916, et de New-York, le 29, par la New-York & Cuba Mail SS. Co., pour la Havane, et retour par Key West, Miami, Palm Beach, Sea Breeze, St. Augustin, Jacksonville, Savannah, Charleston, Old Point Comfort et Washington.

DUREE : 31 JOURS - \$415.

Toutes dépenses comprises.

Pour tous autres renseignements s'adresser aux

AGENCES DE VOYAGES JULES HONE,

9 Boul. St-Laurent, MONTREAL. — Tél. Main 2605-4097

31 rue Buade, QUÉBEC.

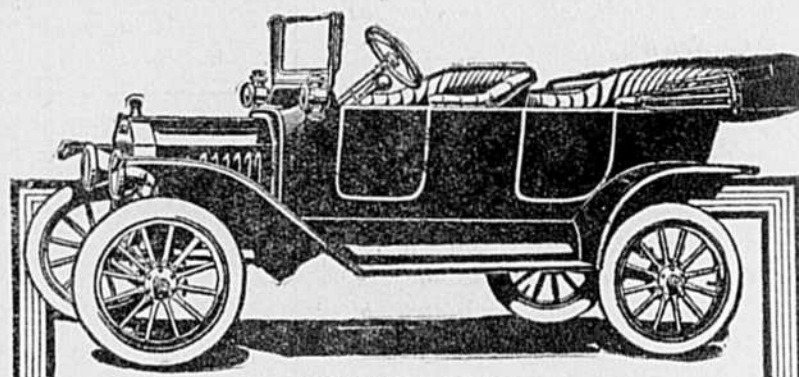
AU BON MARCHÉ

Spécialité

ÉPICERIES de premier choix, Bonbons de toutes les qualités, Pommes et oranges, Légumes de toutes sortes, Raisin, Mélanges, Biscuits, Etc.

Marchandises Sèches, Etoffes à robes, à costumes, achetées des meilleures maisons, Ferronnerie, Chaussures, Etc.

J. A. GARNEAU, MARCHAND GENERAL
Rue St-Germain, Rimouski.



"MADE IN CANADA"

Ford Touring Car
Price \$530

Plusieurs personnes peuvent se permettre l'achat d'un AUTO, mais très peu peuvent se rendre compte des dépenses de certains autos. Comme dans le cas de la FORD, son achat et ses dépenses sont moindres que n'importe quelle autre machine.

Runabout Ford, Prix \$480.

Auto de ville Ford, Prix \$780.

Les prix ci-dessus sont F. O. B. de Ford, Ont. L'équipement de cette année ne comprend pas le kilomètre. A part cela les autos sont entièrement équipées. Des autos sont livrées et en vente chez

A. I. C. LANDRY
COMMERÇANT D'AUTOS
MONT-JOLI



Rayo

La meilleure pour la lecture

L'HUILE ROYALITE DONNE LES MEILLEURS RESULTATS.

EN VENTE CHEZ :

P. E. Danjou & Fils, Rimouski

H. G. Lepage, Rimouski

Michaud & Frère, Rimouski

Octave Michaud, Rimouski

A. C. Landry, Mont-Joli

B. St-Amant, Mont-Joli

J. P. Côté, Matane

John Fenderson & Co., Sayabec

La Cie Langlais-Doran, Amqui

P. E. Danjou & Fils, Bic

Léon D'Amours, Trois-Pistoles

Cartes d'Affaires

AVOCATS

LOUIS TACHE, AVOCAT, rue St-Jean, Rimouski.

ASSELIN & ASSELIN, AVOCATS.—Voisins de la Banque du Commerce. Rimouski, P. O.—L. N. Asselin, C. R.—R. E. Asselin, L.L.L.

GAGNON, SASSEVILLE & GAGNON, AVOCATS.—Avenue de la Cathédrale, Rimouski.—Téléphone 102.—Isidore Gagnon, L.L.B. Elzéar Sasseville, L.L.L.—P. Emile Gagnon, L.L.L.

N. BERNIER, AVOCAT, Edifice de la Cie d'Assurance "Rimouski", AVENUE DE LA CATHEDRALE, Rimouski.

A. P. Garon, C.R. J. J. Jessops L.L.B. GARON & JESSOPS, avocats Bureau au dessus du magasin de L. P. Martin Opticien. Ancien bureau de M. le Dentiste Lavoie.

NOTAIRES

L. de G. BELZILE, L.L.B., NOTAIRE, Edifice de la Cie d'Assurance "Rimouski", Avenue de la Cathédrale, Rimouski.

J.-EUDORE COUTURE, L.L.L. NOTAIRE PUBLIC.—Commissaire de la Cour Supérieure.—Avenue de l'Évêché, Rimouski.—Tel. National 168.

MEDECINS

Dr L.-J. MOREAULT, ex-interne de la Maternité et de l'Hôtel-Dieu de Québec. — MEDECIN-CHIRURGIEN. — BUREAU Avenue de la Cathédrale.

Dr Z. VEZINA, Ex-élève des Hôpitaux de Paris.—Spécialité : Maladie des yeux, oreilles, nez, gorge.

BUREAU : Fraserville, coin des rues St-Laurent et Station.—Téléphones : "Kamouraska" 325. — "Bellechasse" 319.

Heures de Bureau : 10hrs à 11.30 A.M. et 2hrs à 5hrs P.M. Le soir de 7 à 8hrs P. M.

ARPENTEUR-GEOMETRE

GEORGES QUIMET, Ingénieur civil et ARPEMENTEUR-GEOMETRE, Rivière-du-Loup.—Téléphone Kamouraska.—RUE DE L'ÉGLISE.—Arpentages et bornages suivant la loi, cadastres plans de paroisses, subdivisions, expertises, AQUEDUCS, canalisations d'égoûts.—Développement de pouvoirs d'eau.

Diplômé de l'École Polytechnique de Montréal.

HUISSIERS

L.-HECTOR GARON, Huissier, Cour Supérieure, Rimouski.—DETECTIVE PRIVE.—Collections de tout compte.—Assurances : Feu, Vie, Plate Glass, Accidents.

ROSARIO REHEL, Huissier de la Cour Supérieure à Rimouski.—Grand Comptable du District.

S'occupe de collection de comptes.—Assurances contre le feu.—RUE ST-JEAN BAPTISTE.—Tel. National 95.—Boîte postale 83.

ASSURANCES

F. J. COUTURE, comptable et agent d'assurance contre le feu.—Agence des Cies d'Assurances Canadiennes suivantes contre l'incendie : "La Cie Montréal-Canada", "La Provinciale".

Taux les plus bas.—Pour autres renseignements s'adresser à F.-J. Couture, Avenue de l'Évêché, Rimouski.

DR. L. T. LAVOIE
Chirurgien Dentiste

A RIMOUSKI : Jeudi, Vendredi, Samedi.
A MONT-JOLI : Lundi, Mardi, Mercredi.

A MATANE : Le dernier samedi de chaque mois, jusqu'au lundi soir.

Heures de bureau : 9 h. a. m. à 6 h. p. m.

Dr C. C. WARREN

Chirurgien - Dentiste
Tél. 5916
203 Rue St-Jean

EDIFICE LINDSAY, - QUÉBEC

PIERRE LEVESQUE

— ARCHITECTE —
SUCCESSEUR DE OUELLET & LEVESQUE
Bureaux : 115 St Jean, Québec.

Ce journal est la propriété de la Cie du "Progrès du Golfe", publié à Rimouski et imprimé par l'Imprimerie Générale S. Vachon.

A VENDRE

Une manufacture de portes, chassises et moulures, comprenant des machines de première classe et en parfait ordre. Aussi, un lot de pin et bois français qu'environ \$1600.00 de commande, dont l'acquéreur pourrait profiter.

S'adresser à JOSEPH JENEAU, 39-49 St-Gabriel, Co. Rimouski.

Pincettes

Dit la Patrie de samedi dernier, en grosses capitales d'un demi-pouce : "Mercier, reçu en triomphe".

—Qui ça, Mercier? Le ministre de la Colonisation? L'ingénieur de la cité montrealaise?... —Vous n'y êtes pas du tout. Mais, Mercier? c'est tout simplement Mercier, vous savez bien, le type qui est cardinal-archevêque de Malines, en Belgique...

—Tout de même... —:—

Qu'on ne vienne plus me dire du mal de la censure militaire, française ou canadienne...

Cette censure est fort indulgente, et laisse venir au Canada des nouvelles de guerre fort intéressantes dont les Allemands, au fond, seraient heureux de faire leur profit.

Ainsi un de mes amis intimes m'a confié que la censure française a laissé passer une carte postale, que la censure canadienne a paraphé bénévolement, bien qu'elle contient ces mots effroyablement compromettants pour les Alliés : "Cher ami,

Je vous souhaite une bonne et heureuse année.

JACQUOT". Parlez-nous, maintenant, des sauvageries de la censure!

Il faut en rabattre, messieurs, il faut en rabattre...

La Chambre des Communes de Londres n'a pas imposé la conscription à l'Irlande pour de multiples raisons, dont la plus importante est celle-ci: il n'est pas trop prudent de marcher sur les pieds de l'Irlande.

M. Birrell l'a même dit, sinon en ces propres termes, du moins équivalentement.

Et le gouvernement canadien va imposer la conscription au Canada pour la défense du droit des Belges et des Alsaciens-Lorrains.

Nous ne doutons pas qu'il imposera au gouvernement de Toronto l'obligation de faire droit aux réclamations des Canadiens-français d'Ontario, et de reconnaître aux parents la liberté de faire instruire leurs enfants comme ils l'entendent.

TITI.

Notes personnelles

—Monsieur J. C. Taché, Ingénieur du Gouvernement, et Madame Taché sont partis vendredi matin pour Montréal et Ottawa.

—M. l'abbé J. A. Moreau, assistant-curé de N. D. du Lac, était en ville mardi chez son frère le Dr Moreault.

—M. S. C. Riou, avocat, directeur de L'Action Canadienne de Fraserville, est de passage à Rimouski par affaires professionnelles.

—Mlle Marie-Laure Asselin est en promenade à Trois-Pistoles.

—M. Louis-Philippe Lenghan, ancien élève du Collège de Caracut, qui fut incendié au cours des vacances du jour de l'An, est allé continuer son cours d'études au Collège de Lauzon.

—Enregistrés cette semaine au Château-Tracy :

W. H. Spear, Moncton, R. G. A. Deschamps, Montréal, Lieut. J. P. Bellavance, Bic, Isidore St-Laurent, Ste-Luce, A. Beaulieu, Mont-Joli, A. Morin, Riv. du Loup, J. N. Boudreault, Campbellton, J. J. Bertholet, Boston Mass, Capt. Coulombe, Rimouski, Ls. Ruelland, Québec, G. A. Langevin, Montréal, J. C. Casavant, Montréal, J. A. Marcheterre, Sayabec, Dame R. Lavoie, Amqui, J. F. Avard, Moncton, S. Langlois, Québec, J. W. Bégin, St-Moise, Emile Boulaud, Capucins, O. Roy, St-Romuald, J. R. Quevillons, Montréal, S. R. Grandmaison, Cacoua, F. J. Moore, Montréal, F. Atkinson, Lévis, Jos. J. Corriveau, St-François, L. J. Bastien, Montmagny, A. J. Gagné, Québec, Tho. N. Parckhill, Burlington, S. Duhamel, Amhurst, Jos. Emond, Riv. du Loup, J. E. Tremblay, Québec, Jos. Dufour, St-Moise, Damase Fournier, St-Moise, Philias Roy, St-Moise, Alp. Pineau, St-Anaclet, A. Plante, Québec, J. H. Julien, St-Anaclet, Z. Moreault, Causapsal, Revd. Z. Belle-Isle, Causapsal, H. Bazin, Québec, O. Lepage, St-Ulric, R. A. Aughied, Sherbrooke, J. E. St-Laurent, Montréal, M. E. Maloney, Québec, J. L. Baillargeon, Montréal, E. C. McRown, Québec, Jos. T. Bissett, Montréal, Jos. Tardif, J. G. Pouliot, H. DesRosiers, Jos. Rosiers, Québec, Louis Jean, St-Jean de Dieu, J. A. Desbiens, Amqui, J. A. Gravel, Québec, J. O. Dufres, Montréal, Montréal, P. E. Pelletier, Lauzon, S. C. Riou, Fraserville.

Les blagues du "Soleil"

Encore une bonne!

Nous avons plus d'une fois signalé et démontré l'esprit de mensonge qui règne dans la boutique du "Soleil" de Québec.

"Le Soleil" est un organe de blagues et c'est le dépotoir naturel de tous ceux qui, par dépit ou couillonnerie, ont la manie d'inventer, à tout propos et à propos de rien, des scandales politiques effroyables dont les "bleus"—quel mot affreux!—sont toujours les coupables, surtout quand il s'agit de la destitution d'un maître ou d'une maîtresse de poste à quelque part dans les campagnes.

Les blagues du Soleil, d'où qu'elles viennent, n'ont guère le don de nous étonner, et nous nous gaussons volontiers, avec les gens sensés, de la marotte grotesque et maladroite des menteurs de tout poil qui écoulent leur fiel dans les égoûts du Soleil.

Nous allons cependant, pour aujourd'hui, mettre en relief, les insinuations et faussetés dont fourmille manifestement une certaine Tribune Libre qu'un correspondant de Mont-Joli ou des environs a fait paraître dans les colonnes de la feuille rouge de Québec, et qui vise un groupe assez considérable de citoyens de Rimouski. L'auteur de cette stupide épître est purement et simplement un ignorant ou un imbécile, qui s'est payé dans les grands prix la tête des rédacteurs de la feuille à tout mettre qu'on appelle "Le Soleil".

Dans cette correspondance, il s'agit de la destitution d'une maîtresse de poste, dont les "bleus" de Rimouski—qui n'en avaient jamais entendu parler avant cela—auraient ni plus ni moins demandé la décapitation et la mise sur le pavé.

Lisons: (cf. Le Soleil, 19 janvier 1916).

Mont-Joli, 15 janvier 1916 "Le Soleil". Québec.

Messieurs, Quelques mots pour porter à la connaissance de vos nombreux lecteurs la manière dont nous sommes traités dans le comté de Rimouski par le LUMBER JACK qui a nom: Boulay et représente notre comté à Ottawa depuis 1911, par suite d'une malheureuse erreur des électeurs.

Malgré les protestations unanimes de notre population, s'opposant à tout changement, malgré l'indignation générale des habitants de Mont-Joli, bleus comme rouges, qui s'opposaient de toutes leurs forces à la destitution de notre maîtresse de poste, une pauvre veuve qui en avait la charge depuis 36 ans et contre qui jamais aucune plainte sérieuse n'a été portée, d'après les autorités postales de Québec comme d'Ottawa, malgré tout cela notre Boulay National a réussi à faire destituer notre maîtresse de poste, Mme veuve Aug. Côté, pour faire nommer à sa place Etienne Lévesque ex-proprétaire et ex-gérant des magasins Et. Lévesque; Lévesque et Fils; Lévesque et Cie; C. Lévesque et Cie; la Cie Commerciale, Lte (de glorieuse mémoire, etc.)

Ajoutons que ce changement s'est fait malgré les protestations unanimes des gens bien pensants de Mont-Joli sans distinction de couleurs politiques, mais GRACE A UN TAS DE RECOMMANDATIONS DES BONS BLEUS DE RIMOUSKI dont plusieurs à l'emploi du gouvernement provincial, qui paraissent jouir d'une sécurité parfaite.

Ces bons bleus de Rimouski qui sont si dévoués et si empressés pour INTERCEDER POUR FAIRE DEMETTRE UNE EMPLOYEE DE 36 ANS, UNE VEUVE, MERE DE FAMILLE, DANS UNE PAROISSE QUI N'EST MEME PAS LE LEUR, SONT : Le maire Taché, le pro-maire Vachon, l'avocat Martin, le protonotaire Chamberland, Ed. Letendre, Josué Lepage, Dr Lepage, Notaire Couture, les avocats Garon, P. E. Gagnon, I. Gagnon, Sasseville, Bernier, Taché, Asselin, Jessup, Bégin; J. A. Talbot, Paul Raymond, E. Pilon, Gilbert, (Ban. Nat.) L. O. Vallée, Lenghan, Alf. Martin, Jos. Lavoie, et comme disent les Anglais: "The last, but not the least", Maître P. H. A. Caron.

Nous écrivons la liste de ces noms en encre indélébile afin de pouvoir la conserver pour la montrer aux intéressés à l'occasion.

De quel droit ces gros bonnets de Rimouski interviennent-ils dans nos affaires locales, se mêlent-ils de ce qui ne les intéresse pas ni ne les regarde; Si les libéraux agissaient de la même manière que ces gens agissent avec nous, il est probable que nous serions traités avec plus de justice que nous le sommes et ce régime de terreur sous lequel nous vivons cesserait pour le plus grand bien de tous.

Voilà!

De la première à la dernière ligne, ce passage de la correspondance que nous

venons de citer ne contient que des faussetés; c'est un tissu de mensonges du commencement à la fin.

Quand le correspondant du Soleil affirme que les citoyens de Rimouski ci-dessus nommés sont des "bons bleus", nous lui disons QU'IL A MENTI!

Car parmi eux, s'il y a des conservateurs, il y a aussi un bon nombre de libéraux, il y a en outre des gens qui ne s'occupent aucunement de politique, et il y a même... des nationalistes.

Quand le correspondant du Soleil prétend et soutient, dans la nippie rouge, que les citoyens de Rimouski ont demandé ou recommandé la destitution de Madame Vve Aug. Côté, maîtresse de poste à Mont-Joli, nous lui opposons et répliquons QU'IL A MENTI!

Est-ce assez clair! Assez catégorique! "Nous en reparlerons"! ose dire le scribe du Soleil.—Eh bien! qu'il en parle! Nous l'attendons, nous, de pied ferme.

Pour le moment, nous mettons Le Soleil en demeure d'avoir à se rétracter ou à prouver ce qu'il a, dans son numéro du 19 courant, avancé et affirmé gratuitement et mensongèrement.

La Mission de St-Pie

Nous apprenons qu'une nouvelle mission de colonisation vient d'être ouverte dans la paroisse de Ste-Blandine par M. le curé Juvénal. La jeune mission porte le nom de St-Pie. Elle est située dans le Canton Macpès, voisine de la mission de St-Narcisse. Elle comprend plusieurs rangs où les terres sont très belles et très fertiles. La mission de St-Pie commence au septième rang du Canton Macpès et s'étend en arrière sur une très grande profondeur.

Chronique Locale

Le froid a été très intense au commencement de la semaine à Rimouski et dans toute la région. Il est moins vif depuis jeudi.

Beaucoup de gens souffrent de la grippe. Personne n'en meurt... mais presque tous en sont atteints.

On nous rapporte qu'au Séminaire au-delà de 50 élèves lui doivent d'être détenus à l'infirmerie.

La patinoire de l'Association Sportive est maintenant prête. Avis aux amateurs du patin.

M. le curé de Rimouski s'est élevé dimanche dernier contre l'habitude qu'ont les amis d'un défunt d'aller signer en masse l'acte de décès dans le Régistre de l'état civil. Ces signatures, dit M. le chanoine Pelletier, couvrent parfois des pages de registre. A quoi servent-elles quand une ou deux signatures de témoins suffisent pour attester légalement la mort et l'inhumation? Aussi bien, le curé de Rimouski exhorte-t-il ses paroissiens à renoncer à une coutume qui se pratique uniquement pro honore et qui n'est d'aucune utilité, quand, par contre, elle a l'inconvénient d'obliger la Fabrique à entasser et conserver dans ses archives une quantité de volumes dont le nombre pourrait être considérablement restreint sans les innombrables seings qui terminent une foule d'actes de sépulture.

M. le curé de la cathédrale a également insisté sur l'opportunité de ne donner aux nouveaux-nés que l'on fait baptiser qu'un seul prénom, deux au plus. Un seul patron dans le ciel, dit-il, suffit à l'enfant chrétien.

M. Louis Lavoie, contremaître des travaux du Quai, nous informe que la lumière étrange qu'il dit avoir vue, ainsi que M. Valmore St-Laurent, son beau-frère, dans la soirée du 12 janvier, a été aperçue également par d'autres personnes qui corroborent entièrement les allégations de M. Lavoie. Ce dernier nous apprend, en effet, que le phénomène a été constaté à différents endroits, par exemple à la Pointe-au-Père, par M. Hormidas Roy, et à St-Narcisse par plusieurs employés de la scierie Gagnon.

GRAND EUCHRE

à la Pointe-au-Père, à l'"Hôtel Bellevue", dimanche soir, le 23 courant, à 8h. L'admission n'est que de 35 centimes. Allons-y en foule. De magnifiques prix seront offerts aux gagnants.

La revue "Un Canadien Errant"

Le deuxième numéro de la revue "UN CANADIEN ERRANT" paraîtra en date du 22 courant et promet d'être fort intéressant. On y trouvera d'abord une page d'histoire du Canada intitulée "Le premier visiteur blanc de Mont-Royal" à propos de la visite de Jacques-Cartier à la bourgade d'Hoche-laga en 1535. Puis, dans une note plus moderne, "M. Pomerleau et le féminisme" où le lecteur retrouvera toute la bonhomie et le gros bon sens amusant du vieux type créé l'année dernière par l'auteur des "Propos plus ou moins parlementaires".

Nous croyons qu'on s'arrachera cette semaine les aperçus de M. Pomerleau sur le féminisme. Viendra ensuite une délicate bluette de la fine chroniqueuse Michelle LeNormand, qui se complait à étudier de près l'âme charmante des petits enfants. Le tout saupoudré d'extraits choisis de Veillot, de Bourassa, de Péguy, etc. qui feront de ce numéro du "Canadien Errant" une véritable petite anthologie que chacun tiendra à lire et à conserver.

Le "CANADIEN ERRANT" ne sera mis en vente que dans les principales librairies; et ne sera adressé qu'aux personnes qui en auront fait la demande par écrit à "Revue, Casier postal 234, Montréal."

L'abonnement est de soixante-quinze sous par année.

Funérailles de Madame J. A. LeBel à New-Carlisle

New-Carlisle, le 15.—Une femme de bien vient de disparaître en la personne de Madame J. A. LeBel, née Malvina Trudeau, décédée le 10 courant, après une courte maladie soufferte avec une résignation toute chrétienne, à l'âge de 81 ans.

Les funérailles ont eu lieu jeudi dernier, le 13, en l'église de St-Etienne de New-Carlisle. Le Rév. T. C. Duret, curé de Paspébiac, officiait, assisté de M. l'abbé Cramillon, comme Diacre et du Rév. J.-Bte Dubé, curé de New-Carlisle, comme Sous-Diacre.

Le choeur de l'orgue chanta la Messe des Morts avec ensemble et précision. Les solistes étaient MM. G. N. Beaulieu, H. A. Bédard, de la Banque Nationale; Donat Brûlé, Ingénieur Forestier; à l'offertoire, M. Bédard chanta "Le Crucifix" de Faure, et M. Brûlé chanta un morceau approprié à la circonstance, avant l'absoute.

Les porteurs étaient MM. J. O. Laferrière, J. E. Roy, Eloi Babin et J. N. Couillard.

Conduisaient le deuil: l'époux de la défunte, Monsieur J. A. LeBel, Gardien du Palais de Justice, et Député-Régistrateur; Eugène LeBel, de Sarnia, Ont. marchand de bois, Lucien LeBel, voyageur de commerce, de Montréal, ses fils; William H. Clapperton de Maria Agent des Terres, L. P. LeBel, Régistrateur, ses beaux-frères; M. Thos. A. Blanchet, Protonotaire, son gendre; suivaient un grand nombre d'autres parents et d'amis.

Madame LeBel naquit à Québec, le 4 janvier, 1835, du mariage de M. Eugène Trudeau, en son vivant Marchand de la Rue Buade, à Québec, et de Dame Victoire Doucet. Elle était cousine germaine de feu le Juge Pierre Doucet, et de M. Eugène Doucet, employé civil. Elle était aussi la nièce de feu Robert Christie, Membre du Parlement et Historien.

Le 13 octobre 1864, elle épousa M. J. A. LeBel, alors Agent des terres pour le Comté de Bonaventure; de ce mariage naquirent neuf enfants, dont cinq fils et quatre filles; elle laisse pour pleurer sa perte, son époux et ses cinq enfants; Eugénie, Eugène, Lucien, Elisa, épouse de M. Thos. A. Blanchet, Protonotaire de la Cour Supérieure, et Hélène, épouse de Claire Enright, de Port-Daniel, Employé du Département des Postes.

Le Parler Français

— Sommaire de Janvier —

Le tic-tac de mon horloge (poésie.) Pourquoi ai-je refait l'histoire de l'Acadie? Questions et réponses. Le sang de France (Poèmes): Un chef; Blessures cachées. Vocabulaire français-anglais du jeu de ballon au panier. Les livres. Revues et journaux. Le concours du "Petit Canadien". Lexique canadien-français (suite). Parlons mieux. Abrégeois.

Édité par La Société du Parler Français au Canada, Université Laval, Québec.—Abonnement: Deux piastres par an; un numéro, 20 sous.

VARIETES

Le tact est en quelque sorte la prudence du goût, il garde de nombre de mécomptes, il est "l'ange gardien" de l'imagination.

La vie est une douloureuse lutte, une longue chaîne de misères et de souffrances mêlées à quelques jouissances achetées souvent par bien des pleurs.

La souffrance élargit les coeurs qu'elle déchire.

C'est nous qui décidons de la valeur de notre vie, car la vie n'a que la valeur que nous lui donnons.

C'est quand l'homme est debout, les bras tendus et ouverts, qu'il ressemble le mieux au Christ. Le geste de l'amour est frère du symbole de la croix.

L'amour agrandit les coeurs qu'il touche.

Deux amis aiment à vivre ensemble, ils craignent de se séparer. Ils se communiquent tout ce qu'ils possèdent; ils voudraient donner l'un plus que l'autre, ils cherchent à se vaincre en générosité; s'ils pouvaient se donner l'un à l'autre, ils s'incorporeraient l'un dans l'autre.

"En fait d'amis, rien n'est plus commun que le nom et rien n'est si rare que la chose."

L'ami fidèle est une sauvegarde. Rien ne vaut un ami fidèle; il n'y a pas de poids d'or ni d'argent comparable à la fidélité. "Un ami fidèle est une chose si rare qu'il faut aller le chercher à l'autre bout du monde, et là le choisir entre mille..." Celui qui l'a trouvé a trouvé un trésor.

Une devise à suspendre dans la maison de bien des hommes mariés: "Les autres sont polis avec ma femme, pourquoi n'en ferais-je pas autant?"

Femme rit quand elle peut Et pleure quand elle veut.

La toilette ne vaut que par celui ou celle qui la porte; autant dire que le geste physique, la correction des attitudes défectueuses par l'observation ou bien la grâce innée, sont indispensables à l'impression favorable d'une toilette, et, en un mot: une toilette quelconque peut apparaître charmante sur un corps élégant.

La condition sociale d'un mari est révélée par la qualité de la distinction de sa femme, dit Emile Bayard dans son livre sur Le bon goût.

DÉCÈS

M. et Mme Arthur Isabelle, de cette ville, ont eu la douleur de perdre leur petite fille Marie-Alice, inhumé cet après-midi. Nos sympathies.

ST MOISE Station

Dimanche le 16 courant était donné à l'École Modèle, ici, un Euchre au profit de l'Eglise.

L'assistance était très nombreuse et les recettes se sont élevées à la respectable somme de \$117.50.

Une lettre du soldat Roger Lelièvre

Monsieur Roger Lelièvre est le fils unique de M. Siméon Lelièvre, assistant greffier du Sénat; le neveu de sir Horace Archambeault, juge en chef; de l'hon. juge L. P. Pelletier et de M. René Bausset, assistant greffier de Montréal. Ce jeune homme compte plusieurs amis à Rimouski, où il a passé quelques mois en 1913 et 1914 en qualité d'attaché au Département des Travaux Publics.

Il a écrit à son père tout récemment, et nous publions ici sa lettre. Cela ne signifie pas que nous acceptons sans réserve toutes les prétentions du jeune soldat touchant notre "devoir" de participer à la guerre européenne. M. Roger Lelièvre est actuellement au front avec le 22ème régiment canadien-français :

Dans les Flandres, 2 décembre 1915.

Mon cher père,

J'ai reçu, dans les tranchées, tes deux lettres et celle de ma mère; elles m'ont bien réconforté, car il faisait, ce soir-là, un temps de chien, et le bombardement était terrible. Lorsque nous avons été remplacés, il nous a fallu sortir en plein champ, et les balles sifflaient à nos oreilles. Nous avons été imprudents, mais nous avions tellement hâte de gagner nos billets que nous nous sommes exposés. Heureusement, nous n'avons pas été atteints.

Tu me demandes de te faire part de mes impressions, de te dire si je regrette de m'être enrôlé, et de te donner les raisons qui m'ont déterminé à mettre le fusil sur l'épaule.

En quelques mots, je vais essayer de te satisfaire, mais ne sois pas exigeant; je t'écris dans mon "dug-out", faisant mon quart à trois heures du matin, et mon style, je le crains, sentira peut-être la tranchée.

Je puis t'assurer que les sentiments que j'exprime sont partagés, je ne crains pas de le dire, par tout le régiment.

Pour moi, les Canadiens, pour deux raisons principales, étaient tenus en honneur de prendre part à la guerre actuelle. D'abord, comme sujets britanniques. Il ne faut pas oublier que si, dans les débuts, après la cession, nous avons eu quelque misère, l'Angleterre a noblement réparé ses torts et que, aujourd'hui, l'Angleterre, par des actes constitutionnels, nous garantit la jouissance de notre langue et de notre culture. Je vois, par des journaux de chez nous, que certaines personnes prétendent que nous ne devrions pas secourir l'Angleterre parce que, dans la province de Ontario, on fait, paraît-il, des efforts pour proscrire l'usage du français dans les écoles. Dans les tranchées, nous ne sommes pas des savants, mais pour moi, une chose est claire, c'est que, si la province d'Ontario fait des bêtises, pour quoi en rendre l'Angleterre responsable. (Sic) Donc, comme sujet britannique, je me suis enrôlé et je crois avoir bien fait.

Mais c'est surtout comme "Canadien-français" que je me suis décidé à me battre. Je me suis rappelé que j'étais descendant de ces braves qui combattaient jadis sous le drapeau fleurdelisé; c'est aujourd'hui le tricolore, mais c'est toujours la France bien-aimée. Oui, nous portons le Khaki, nous sommes dans l'armée anglaise. "God save the King..." oui, mais bonguinée, comme dirait Ladébauche... "Vive la France", aussi.

Mon devoir était tout tracé, et quels sont ceux qui devaient répondre à l'appel, si ce n'est ceux qui comme moi, peuvent disparaître sans laisser après eux ni veuves ni orphelins. Dès le début, il m'a semblé que ma place était ici, et je suis fier d'y être.

Maintenant vient la question: Regrettez-vous d'être venu? Je réponds de toute mon âme: Non!

Malgré nos petites misères et souffrances, malgré les nuits froides, malgré nos longues étapes que l'on termine les pieds meurtris; malgré la boue, les poux et les rats des Flandres; malgré l'Allemand, ses obus, ses gaz et ses mines; malgré tout cela, et malgré ce qui est pis encore, l'exil, si loin de son pays et de son foyer,—je ne regrette pas ce que j'ai fait.

Après trois mois de service sur la ligne de front, après neuf mois d'entraînement pendant lesquels nos énergies et nos forces furent taxées jusqu'à leur suprême rendement,—après tout cela, je suis heureux d'avoir répondu à l'appel, et je trouve dans la satisfaction du devoir accompli, une récompense assez forte pour me faire oublier toutes nos misères et me faire hausser les épaules quand on nous attaque.

Je veux maintenant te dire un mot de mon régiment. Les journaux font des éloges du 22ème. Sans forfanterie, ils n'en diront jamais trop. Nos officiers sont fiers de nous. Nous sommes cités comme modèles. Les soldats sont braves jusqu'à la témérité, et tout cela est accompagné d'une gaieté et d'un entrain inépuisables.

L'opinion que je viens de te donner est flatteuse sans doute, mais vu qu'elle a été exprimée par des personnes qui ne sont pas du régiment, je n'hésite pas à te la communiquer.

Ce n'est pas un, mais dix régiments canadiens-français que l'on devrait organiser et nous prouverions au monde comme nous savons mourir plutôt que reculer.

Sans vouloir poser en prophète, je crois pouvoir te dire qu'au moment où tu recevras ces lignes, le 22ème aura pris part à un engagement sérieux et que tout en se couvrant de gloire, un grand nombre manqueront à l'appel.

Si nous tombons, nous mourrons avec la pensée que notre mort sera glorieuse pour notre cher Canada et que si, jusqu'à présent, nous n'avons rien accompli de bien utile dans la vie, nous aurons la suprême consolation d'avoir fait notre devoir dans le grand conflit, et d'avoir contribué à la victoire finale de la cause de l'humanité tout entière.

Ton fils qui t'aime, ROGER LELIEVRE.

PETITS MÉCHINS

BAPTEME.—Le 10 janvier a été baptisé Marie-Ange-Hortense, fille de M. Eustache Verreault, Parrain: et marraine, M. Wilfrid Verreault et Mlle Marie-Ange Verreault, cousin et cousine de l'enfant.